



Journal

feesp.
FÉDÉRATION DES EMPLOYÉS ET
EMPLOYÉES DU SERVICE PUBLIC

CSN



LE RASSEMBLEUR

SYNDICAT DU PERSONNEL DE SOUTIEN SCOLAIRE
DES DÉCOUVREURS (CSN)

Volume 4, numéro 8, avril 2016

Édition spéciale

Quand les médias sociaux peuvent nuire à votre carrière !

En 2013, la firme *Creativo* a réalisé une étude pour obtenir les statistiques concernant le nombre d'utilisateurs des médias sociaux. Des données fortement chiffrées !

- Facebook : 1 milliard
- Twitter : 517 millions
- Google+ : 400 millions
- LinkedIn : 175 millions
- Instagram : 100 millions
- Pinterest : 25 millions



La liberté d'expression n'est pas absolue, nous devons respecter les droits fondamentaux des autres, éviter les diffamations, proscrire l'insubordination et ne pas violer les droits d'auteurs. Par ailleurs, le *Code civil du Québec*, article 2088, mentionne le devoir de loyauté autant chez les salariés-es que les représentants-es syndicaux envers l'employeur.

La *Loi sur le cadre juridique des technologies de l'information*, qui a pour objet l'harmonisation des règles de droit sur des supports aux technologies de l'information et des responsabilités de nos communications, vient donner droit aux employeurs de tirer des preuves contre leurs salariés-es qui pourraient manquer de loyauté. Entre autres, les employeurs peuvent utiliser les preuves devant les tribunaux pour contredire la condition médicale d'un travailleur, pour attaquer la crédibilité d'un travailleur ou de ses témoins, pour établir un fait ou pour en approuver un nouveau ainsi que pour appuyer une prétention lors d'une mesure disciplinaire allant d'un avis à un congédiement.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons d'user d'une grande prudence sur ce que vous dévoilez sur les médias sociaux, en paroles comme en images!

Isabelle Larouche
Présidente

SIMDUT, qu'est-ce que c'est ?

Le SIMDUT signifie le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail. C'est un système pancanadien où fournisseurs, employeurs et travailleurs ont chacun leurs responsabilités. Il vise à protéger la santé et la sécurité des travailleurs en favorisant l'accès à l'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

Attardons-nous au rôle du travailleur qui utilise des produits contrôlés dans le cadre de son travail :

- participer au programme de formation et d'information sur les produits contrôlés;*
- prendre les mesures nécessaires pour se protéger et protéger ses collègues;*
- participer à l'identification et à l'élimination des risques.*

***Rappel aux concierges** : Il est important, de façon préventive, d'effectuer une vérification périodique de vos bouteilles de produits. En effet, considérant la dissolution qui varie beaucoup dépendamment de l'usage prescrit, il est essentiel pour la sécurité de tous de s'assurer de leur conformité.*

*David Dussault
Vice-président soutien manuel*



Gardez un esprit critique

Saviez-vous qu'il existe des stratégies de manipulation de masse?

- ❖ Distraire et détourner l'attention*
- ❖ Créer des problèmes puis offrir des « solutions »*
- ❖ Faire appel à l'émotionnel plutôt qu'à la réflexion*
- ❖ Remplacer la révolte par la culpabilité*
- ❖ Différer des informations pour faire perdre en cohérence*
- ❖ S'adresser au public comme à des enfants en bas âge*
- ❖ Maintenir le public dans l'ignorance et la bêtise*
- ❖ Encourager le public à se complaire dans la médiocrité*
- ❖ Connaître les individus mieux qu'ils ne se connaissent eux-mêmes*

Ça vous fait penser à ce que fait notre gouvernement? Pour tous ceux intéressés par ce type d'information, je vous suggère « Normand Baillargeon, Petit cours d'autodéfense intellectuelle ».

Il est donc fortement recommandé de toujours connaître les faits, ne pas vous fier à des opinions. Encouragez les discussions et vérifiez chacune des hypothèses avant de concrétiser votre idée sur les informations données. Personne ne détient la vérité absolue, il peut y avoir des experts en science par exemple, mais pas d'autorité. Soyez curieux, posez des questions et revenez toujours sur les faits, sur ce qui se passe réellement et non s'arrêter aux choses qu'on aimerait bien vous faire croire!

*Pascal Laprise
Vice-président soutien administratif, technique et paratechnique*



MODULATION OU AUGMENTATION?

Enfin, voilà l'hiver qui se termine et le printemps qui se pointe le bout du nez, avec ce merveilleux sentiment de délivrance qui nous envahit tous. Dans les visages c'est la joie, mais un nuage se pointe à l'horizon qui va moduler (moi aussi je peux inventer des expressions) notre joie vers le bas, le temps des impôts et la modulation des tarifs selon le revenu familial. En CPE le choc va être brutal pour plusieurs, mais qu'en est-il pour le milieu scolaire? Tout d'abord il est noté que cette nouvelle taxe, oups excusez-moi, cette modulation ne touche pas le milieu scolaire, mais devinez quoi le gouvernement ne nous a pas oublié. Surprenant hein!

Tout d'abord, il y a une augmentation de la contribution à 8 \$ qui s'ajoute à la diminution du financement des journées régulières (qui sont modulées selon le nombre d'inscriptions), des journées pédagogiques et de la relâche qui deviennent carrément un luxe pour la majorité des parents. Mais notre bon gouvernement a eu la brillante idée, pour aider à faire avaler la pilule, de donner des crédits d'impôts pour ces journées. Tellement bonne, car ces crédits, il n'aura pas à les donner car les inscriptions diminuent à vue d'œil lors de ces journées ou sont carrément annulées (semaine de relâche). De part cette baisse de financement, il sera maintenant pratiquement impossible de faire des surplus dans les services de garde, qui étaient pourtant présents dans le passé et qui étaient réinvestis dans les services aux élèves ou pour diminuer le coût lors de sorties éducatives. Cela sera dorénavant refilé aux parents. D'autres points négatifs s'ajoutent à la liste comme la diminution de fréquentation, l'augmentation d'enfants clé au cou, coupure dans les horaires du personnel éducateur et baisse de l'accessibilité pour la semaine de relâche et des journées pédagogiques.

Enfin, j'aimerais rappeler la précarité des emplois en milieu scolaire et la diminution de la fréquentation pourraient amener à plusieurs pertes d'emplois ou de postes vacants en offrant un nombre d'heures peu attrayant. Nous avons réussi à développer un environnement propice au développement global des enfants, et je crois que nous réussissons, malgré toutes les embûches et le bâtons dans les roues cette mission avec les moyens que nous avons. Mais pour continuer, il faut cesser les compressions et obtenir du soutien et du financement.

J'aimerais vous rappeler que les parents qui ont choisi l'école publique ne peuvent envoyer leurs enfants dans le réseau privé de garderie et que s'ils ne peuvent confier leurs enfants au service de garde de l'école, ils retourneront seuls chez eux à écouter la télévision ou jouer à des jeux vidéo, des activités bien peu éducatives! Nous allons revivre le phénomène « clé au cou » chez les enfants, mais à la différence des années 80, aucun parent ne sera là pour les accueillir et au diable la sécurité l'État va enfin atteindre l'équilibre budgétaire sur le dos de VOS enfants, sur le dos de NOS enfants! Merci à nos chers élus.

Ne baissons pas les bras, nous sommes du personnel éducateur, pas des surveillants d'élèves!

*Patrick Chartier
Vice-président service de garde*



Le syndicat, c'est plus qu'une convention collective

Dans le cadre du comité de la relève syndicale, nous vous invitons à un cocktail dînatoire ayant pour thème *Le syndicat, c'est plus qu'une convention collective*. Nous expliquerons la structure syndicale, les différentes sphères où nous sommes actifs autant au niveau local, social et politique. Nous aborderons comment vous pouvez vous impliquer dans votre syndicat et la philosophie de la vie syndicale. Il nous fait plaisir de recevoir, Monsieur **Jacques Létourneau, président de la CSN** qui vous fera une présentation. Veuillez confirmer votre présence avant le 15 avril 2016 afin que nous puissions prévoir la nourriture nécessaire. Le comité de la relève syndicale vous attend en grand nombre le 4 mai à l' Aquarium du Québec dès 18 h. Confirmez votre inscription avant le 15 mai 2016 par courriel en indiquant votre lieu de travail.

Comité de la relève syndicale



Des nouvelles de la négociation

Nous devrions bientôt recevoir une convocation du secteur scolaire pour que le comité exécutif puisse nous présenter les textes. Une fois que les représentants des 37 commissions scolaires auront été rencontrés, chacun repartira en assemblée pour faire approuver les textes par les membres. Surveillez bien votre courriel ou le babillard afin de pouvoir vous prononcer et entériner les textes de VOS conditions de travail.

En ce qui concerne le Front commun, il manquait la Fédération de la santé et des services publics (FSSS) qui avait rejeté l'entente de principe. Après un bref retour en négociation avec le gouvernement, ils ont réussi à obtenir près de 80 millions en plus qui ne viennent pas nous toucher. Cet argent sera mis dans une rétroaction des primes, auprès des psychologues qui font partie de cette fédération ainsi que dans une clause que la CSQ avait obtenue, mais pas la CSN. Leur comité exécutif incite leurs membres à se prononcer en faveur. Les représentants du Front commun se penchent sur la rédaction des textes et s'assurent que le gouvernement viendra respecter ses engagements dans cette négociation qui fut difficile et ardue.

Lorsque la convention sera signée, nous aurons besoin de votre mobilisation pour la négociation des adaptations locales.

Isabelle Larouche
Présidente



Important

**Syndicat du personnel
de soutien scolaire des
Découvreurs**

Téléphone : 418 653-5965
Télécopieur : 418 653-6545
syndicat@spssdd.com
www.spssdd.com

À NOTER À VOTRE AGENDA

- Mercredi 20 avril, assemblée de secteur des OCE au bureau du syndicat 16 h 15
- Mercredi 4 mai, cocktail dînatoire et conférence, 18 h Aquarium de Québec (inscription obligatoire)